

tout, si le clergé ne fait pas ce que les circonstances exigent.

Plus il a fait de bien, plus son influence a été grande et bienfaisante, plus il doit être sur ses gardes et tenir compte des plaintes qui se font entendre partout.

Les abus d'autorité, l'accumulation des richesses, l'amour du bien-être, la condamnation pendant des années des hommes les plus honnêtes, le défaut de surveillance des jeunes prêtres, l'imprudencce avec laquelle on les met en contact journalier avec les femmes, l'acharnement avec lequel on se cramponne à des privilèges et à des exemptions de taxes et de redevances que tout bon citoyen devrait payer, tout cela devait produire dans l'ordre religieux, politique et social ce que nous voyons.

Ces idées jetées à la hâte sur le papier demanderaient des développements ; ce sera pour une autre fois.

En attendant, que les têtes sages réfléchissent et avisent.

UN AMI DU CLERGE.

LA FRANCE

Montréal a la joie et l'honneur de posséder dans ses eaux deux navires de guerre français l'*Aréthuse* et le *Hussard*.

La ville est en liesse pour recevoir dignement ces hôtes glorieux qui représentent pour nous l'ancienne mère-patrie chère à nos cœurs.

A nos concitoyens de langue anglaise, la présence de ces aimables visiteurs rappelle aussi des souvenirs non moins tendres. L'Irlandais ne peut songer à la France sans y voir la personnification d'une amie constante dans ses luttes séculaires ; l'Écossais n'a pas oublié qu'aux jours de ses perturbations politiques ses rois trouvèrent un asile généreux dans la vieille Gaule en échange du trône que l'Écosse avait donné à la plus belle des filles de France ; enfin, l'Anglais ne peut songer sans un profond respect aux vieux compagnons d'armes dont les ossements gisent côte à côte dans les nécropoles d'Inkermann et de Balaklava.

Mais pour tous, pour toutes les races, les couleurs et les croyances, le tricolore qui flotte sur ce petit coin de terre française est le symbole des idées généreuses de civilisation, d'avancement, de progrès et de liberté.

C'est l'emblème de l'émancipation de tout un peuple, — que dis-je, du monde entier.

Dans ses plis glorieux se concentrent tout ce que l'esprit humain a conquis de développement et d'ampleur.

La République Française, dont l'amiral Abel de Libran est aujourd'hui le porte-parole respecté sur la terre d'Amérique, comme l'était l'amiral Gervais à Cronstadt et Portsmouth, l'amiral Reynier à Gênes, n'oublie pas le Canada dans ses marques de profonde sympathie, et nous l'en remercions.

L'apparition si impatiemment attendue chaque année des vaisseaux français sur les ondes bleues du St. Laurent est le trait d'union qui nous relie chaque lambeau de notre histoire, de notre légende.

Ce joyeux événement, le CANADA-REVUE ne pouvait le laisser passer en silence, et c'est avec la plus grande joie que nous souhaitons la bienvenue à l'amiral de Libran et aux vaillants officiers de l'*Aréthuse* et du *Hussard*, espérant qu'ils rapporteront en France un aimable souvenir du Canada, comme leurs devanciers, dont la mémoire n'est pas près de disparaître de notre patriotique population.

DEMOS.

LA QUESTION DU BAPTEME

Un prêtre a-t-il le droit de refuser le baptême à l'enfant d'un de ses paroissiens qui n'a pas payé sa taxe ?

Cette question touche au temporel aussi bien qu'au spirituel — au temporel en autant qu'il s'agit de l'état civil des individus, c'est-à-dire, à leurs droits sur cette terre ; au spirituel en ce qu'elle se rapporte à l'état futur de leur âme, et à leur droit à l'héritage céleste.

Avant de la discuter, peut-être ne serait-il pas mauvais d'exposer la doctrine de l'église catholique sur les effets du péché originel et sur ceux du baptême.

Par le péché d'Adam la mort entre dans l'âme de chacun de ses enfants, et le seul moyen de la faire renaître à Dieu est le baptême. Ceux donc qui sont baptisés, s'ils meurent avant de s'être rendus coupables, vont au ciel jouir de la béatitude éternelle, tandis que les âmes de ceux qui meurent sans avoir reçu le baptême descendent incontinent dans les enfers.

C'est ce qu'enseignent le concile de Lyon sous Grégoire XVI, et celui de Florence sous Eugène IV. St. Augustin, Bellarmin et beaucoup d'autres concluent à leur damnation éternelle, et selon Saint Grégoire elles sont dans *les tourments perpétuels*. Il est vrai que, à côté de cette doctrine aux conséquences si terribles, il y a celle de St. Thomas, qui conclut à un limbe où leur peine consiste uniquement dans la privation de la vision béatifique et non dans la souffrance, mais cette théorie n'est admise que de quelques docteurs. Quelle que soit la peine que doivent endurer ceux qui meurent sans avoir été régénérés par le baptême, la seule perte du privilège de la vue de Dieu est plus que suffisante pour nous faire songer avec alarme à la position dans laquelle se mettrait celui qui, sans des raisons graves, refuserait de l'administrer.

La question de savoir si nous avons réellement péché en Adam ne se présente pas ici. Ce mystère, que le génie de Pascal déclare le plus incompréhensible de tous, est, comme tous les autres mystères, du reste, inaccessible à